

DACP

REF : DACP2016018

Signataire : MC/ED/OL

Séance du Conseil Municipal du 15/09/2016

RAPPORTEUR : Anthony DAGUET

OBJET : Accord-cadre pour la maintenance et la gestion réglementaire du parc des extincteurs et des robinets incendies armés (R.I.A.) dans les différents bâtiments communaux pour les années 2017 à 2020. Approbation du projet d'accord-cadre et autorisation de signature.

EXPOSE :

Le parc des extincteurs et des robinets incendies armés dans les différents bâtiments communaux doit régulièrement faire l'objet de visites de maintenance.

Les interventions de maintenance ont pour but d'assurer les contrôles réglementaires des équipements et de remédier à toute anomalie susceptible de nuire au bon fonctionnement des appareils ainsi que de procéder au renouvellement du parc d'extincteurs, ou remplacement en cas d'impossibilité de réparation du matériel.

L'accord-cadre inhérent à l'entretien et à la maintenance de ce parc actuellement en cours, arrive à échéance le 31 décembre 2016.

Afin de continuer à assurer ces prestations pour les quatre années à venir, il y a lieu de passer un accord-cadre global (ne comportant ni tranche ni lot), pour une durée allant du 1^{er} janvier 2017 jusqu'au 31 décembre 2017, renouvelable par reconduction expresse trois fois au maximum, par périodes successives d'une année. Il s'achèvera donc le 31 décembre 2020 au plus tard.

L'accord-cadre sera passé à prix mixtes, c'est-à-dire comportant une partie forfaitaire pour les prestations de maintenance préventive réglementaire et une partie à prix unitaires pour les prestations de remplacement et maintenance corrective du matériel, dont la fréquence et l'importance sont impossibles par nature à définir avant que leur défectuosité survienne, Ces dernières prestations feront l'objet de bons de commande susceptibles de varier dans les limites annuelles suivantes, conformément aux dispositions des articles 78 et 80 du décret du 25 mars 2016 .

Seuil minimum : 10 000€ HT

Seuil maximum : 85 000 € HT

La ville d'Aubervilliers n'est engagée, sur toute la durée de l'accord-cadre, que sur le montant minimum de ce dernier. Le montant maximum ne donne aucun droit au titulaire et n'engage rien la commune.

Dans le cadre du précédent accord-cadre de maintenance et de gestion du parc des extincteurs et des robinets incendies armés, couvrant les années 2014 à 2016, l'utilisation annuelle moyenne des crédits s'élevait à 8 048.48 € HT pour la maintenance préventive et 15 859.12 € HT pour la maintenance corrective y compris achat des extincteurs.

L'accord-cadre sera passé sur appel d'offres conformément aux articles 25, 43, 66 à 68, 78 et 80 du décret n° 2016-360 du 25 mars 2016.

Les dépenses en résultant seront imputées au budget communal des exercices correspondants sur les natures : 2188, 2313, 6156, 61522, 61558 et 21568 de différents codes fonctionnels.

En conséquence de ces éléments, il est demandé au conseil municipal de bien vouloir, approuver le projet d'accord-cadre cité en objet et autoriser la maire, à l'issue de la procédure et conformément à la décision de la commission d'appel d'offres, à signer le contrat subséquent avec l'entreprise rendue attributaire.

**EXTRAIT DU REGISTRE
DES DELIBERATIONS**

Nombre de Membres composant :
Le Conseil Municipal :49

En exercice :..... 49

Présents :..... 40

SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL

DU 15 SEPTEMBRE 2016

L'AN DEUX MILLE SEIZE, le 15 septembre, le conseil municipal d'Aubervilliers, convoqué le 05 Septembre 2016, s'est réuni en Mairie à 19 H sous la présidence de Mériem DERKAOUI, Maire d'Aubervilliers.

PRESENTS :

MM. DAGUET Anthony, KARMAN Jean-Jacques, Mmes VALLY Sophie, CHERET Magali, M. KAMALA Kilani, Mme TLILI Leïla, M. MONINO Jean-François, Mme GRARE Laurence, M. BENKHELOUF Boualem, Mme MARINO Danielle, M. KARROUMI Sofienne, Mmes PEJOUX Claudine, NEDELEC Sozig, MERCADER Y PUIG, M. RUER Marc. Adjoint au Maire,

MM. CECCOTTI-RICCI Roland, TLILI Mohamed Fathi, BEAUDET Pascal, LE HYARIC Patrick, Mme DUCATTEAU Sylvie, MM. PLEE Eric, WOHLGROTH Antoine, **ROZENBERG Silvère**, Mme **LE MOINE Sandrine**, M. **KADDOURI Nourredine**, Mmes REDOUANE Wassila, FAGARD Alice, MM. SANON Guillaume, GARNIER Daniel, Mme YONNET Evelyne, M. HAFIDI Abderrahim, Mme KHELAF Djamila, MM. AIT-BOUALI Omar, VANNIER Jean-Yves, LOGRE Benoît, ZAIRI Rachid, Mme LENZI Ling, M. BIDAL Damien, Mme LENOURY Nadia Conseillers Municipaux et *Conseillers Municipaux délégués,

POUVOIRS :

Mme KOUAME Akoua Marie	Représentée par : M. KADDOURI Nourredine
M. CHOUDER Fethi	Représenté par : M. BENKHELOUF Boualem
M CHIBAH Salah	Représenté par : Mme VALLY Sophie
Mme MBONDO Thérèse	Représentée par : Mme MERCADER Y PUIG
Mme RABAH Hana	Représentée par : M. KARROUMI Sofienne
M. RACHEDI Hakim	Représenté par : M. AIT-BOUALI Omar

Mme Nadia LENOURY représentée par M. Damien BIDAL à partir de la question n°150

Absents : Mme MILLA Josiane, M. ZORGANI Mourad, Mme ALVES Presilya.

Secrétaire de séance : M. KARROUMI Sofienne

Direction Générale des Ressources / Direction des Achats et de la Commande Publique

DACP

REF : DACP2016018

Signataire : MC/ED/OL

OBJET : Accord-cadre pour la maintenance et la gestion réglementaire du parc des extincteurs et des robinets incendies armés (R.I.A.) dans les différents bâtiments communaux pour les années 2017 à 2020. Approbation du projet d'accord-cadre et autorisation de signature.

LE CONSEIL,

Après avoir entendu l'exposé de Mme la Maire,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales ;

Vu l'abrogation du Code des Marchés Publics ;

Vu l'ordonnance n°2015-899 du 23 juillet 2015 relative aux marchés publics ;

Vu le décret n°2016-360 du 25 mars 2016 relatif aux marchés publics et notamment ses articles 25, 43, 66 à 68, 78 et 80 pris en application de ladite ordonnance ;

Vu le projet d'accord-cadre ;

Vu le budget communal ;

Considérant que l'accord-cadre relatif à la maintenance et la gestion du parc des extincteurs et des robinets incendies armés, actuellement en cours arrive à échéance le 31 décembre 2016, qu'il y a lieu en conséquence de lancer un nouvel accord-cadre afin de répondre aux besoins inhérents pour les trois années à venir ;

A l'unanimité.

DELIBERE :

APPROUVE le projet d'accord-cadre relatif à la maintenance et à la gestion du parc des extincteurs et des robinets incendies armés dans les différents bâtiments communaux passé pour une période allant du 1^{er} janvier 2017 jusqu'au 31 décembre 2017, renouvelable par reconduction expresse trois fois au maximum, par périodes successives d'une année. Il s'achèvera donc le 31 décembre 2020 au plus tard.

L'accord-cadre sera passé à prix mixtes, c'est-à-dire comportant une partie forfaitaire pour les prestations de maintenance préventive et une partie à prix unitaire pour les prestations de maintenance corrective. Ces dernières prestations feront l'objet de bons de commande susceptibles de varier dans les limites annuelles suivantes :

• Seuil minimum : 10 000 € HT

Seuil maximum : 85 000 € HT

AUTORISE la Maire à signer, consécutivement à la décision de la Commission d'appel d'offres réunie en fin de procédure, l'accord-cadre avec l'entreprise ayant présenté l'offre économiquement la plus avantageuse.

Reçu en préfecture le : 16/09/2016

Publié le : 16/09/2016

Certifié exécutoire le : 16/09/2016



L'adjoint délégué
Féthi CHOUDER



L'adjoint délégué
Féthi CHOUDER